

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

-----★-----

MINISTRE DE LA FAMILLE  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

-----★-----

CABINET

# Planning d'Exécution



LETTRE DE POLITIQUE  
DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL  
SOCIAL ET DE SOLIDARITE NATIONALE

# PLANIFICATION DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL, SOCIAL ET DE SOLIDARITE NATIONALE

## 1<sup>ere</sup> ETAPE : DEMARRAGE DU PROCESSUS

ACTIVITES	RESPONSABLES	ACTEURS IMPLIQUES	PÉRIODES	RÉSULTATS ATTENDUS
1. <i>Planification du Processus</i>	CT2	Directions techniques et services MFDSSN	Avant le 15 Août 2004	Maîtrise du calendrier d'exécution Meilleure efficacité avec une bonne planification des étapes et activités
2. <i>Installation du Comité Scientifique et examen des TDR</i>	Ministre	Cf : voir arrêté	25 Août 2004	Disposer de ressources humaines de qualité pour enrichir la réflexion. Disposer d'une feuille de route à travers des TDR pour l'élaboration de la LPDFSSN Disposer d'un cadre favorable à la participation des différents segments de la population Bonne coordination et implications des partenaires au développement des personnes ressources
3. <i>Rencontre de partage de l'expérience des TDR avec les services déconcentrés</i>	DSDS	Services déconcentrés	10 Septembre 2004	Meilleure participation et implication des acteurs régionaux
4. <i>Rencontre de partage de l'expérience des TDR avec les institutions spécialisées et les partenaires au développement</i>	DSDS	MEF Institutions spécialisées et les partenaires au développement	13 Septembre 2004	Une parfaite implication et participation des institutions spécialisées et des partenaires au développement

5. <i>Collecte, exploitation de la documentation</i>	ENTSS	Comité Scientifique Directions techniques et services du MFDSSN	1-30 Août 2004	Données et matériaux de la réflexion collectées, exploitées et disponibles Maîtrise de l'information liée aux différents thèmes de la LPDFSSN
6. <i>Missions de participation aux concertations régionales</i>	DSDS	Services déconcentrés	15 au 30 Septembre 2004	Suivi rapproché du déroulement du processus au niveau des régions Collecte des contributions des régions
7. <i>Synthèse des contributions sectorielles</i>	Secrétariat Technique	Comité Scientifique Directions techniques et services MFDSSN	4-5 Octobre 2004	Maîtrise des Préoccupations institutionnelles Une bonne prise en compte des contributions sectorielles
8. <i>Elaboration du 1<sup>er</sup> Draft de LPDFS</i>	Comité Scientifique	Comité Scientifique Directions techniques et services MFDSSN	6-8 Octobre 2004	1 <sup>ere</sup> mouture de la LPDFSSN disponible et partagé au plan interne
9. <i>Atelier de validation interne de la 1<sup>ere</sup> mouture de LPDFSSN</i>	Comité Scientifique	Comité Scientifique élargi à toutes les directions et services MFDSSN, MEF, MP	11-12 Octobre 2004	1 <sup>ere</sup> mouture de la LPDFSSN disponible et validé au plan interne Appropriation interne de la 1 <sup>ere</sup> mouture de la LPDFSSN

## 2<sup>ème</sup> ETAPE : PHASE DE PARTAGE ET DE CONCERTATION

<p>1. <i>Atelier de partage de la 1ere mouture de LPDFS avec les services déconcentrés du MFDSSN</i></p>	DSDS	CS, MEF, MP Autorités politiques, religieuses, ministères techniques Assemblée nationale et autres institutions	13-14 Octobre 2004	<p>Une meilleure participation et implication des services déconcentrés Une bonne appropriation du processus par les services déconcentrés du <b>MFDSSN</b> Meilleure intégration des préoccupations des services déconcentrés</p>
<p>2. <i>Atelier de partage de la 1ere mouture de LPDFS avec les autorités, coutumières, politiques, religieuses, ministères techniques, et institutions de la République</i></p>	DSDS	CS, MEF, MP Autorités politiques, religieuses, ministères techniques, Assemblée nationale et autres institutions	16-17 Octobre 2004	<p>Vision partagée avec les ministères techniques, les collectivités locales et autres institutions gouvernementales Une meilleure participation des pouvoirs publics dans le déroulement du processus 1<sup>ER</sup> Draft compris, partagé et validé Meilleure intégration des préoccupations des leaders d'opinion Bonne appropriation du 1<sup>er</sup> Draft par la société civile</p>
<p>3. <i>Atelier de partage de la 1ere mouture de LPDFSSN avec les Institutions spécialisées du SNU, syndicats, ONG, Associations et autres partenaires au développement</i></p>	DSDS	CS, MEF, MP Autorités politiques, religieuses, ministères techniques, Assemblée nationale Autres institutions	18-19 Octobre 2004	<p>Vision partagée avec les institutions spécialisées du SNU, les institutions financières internationales et les autres partenaires au développement Meilleure intégration des préoccupations de la société civile Bonne Appropriation du 1<sup>er</sup> Draft par la société civile</p>

4. <i>Exploitations des observations issues des ateliers de partage</i>	Secrétariat technique	Comité Scientifique	20-21 Octobre 2004	Bonne maîtrise du processus et des résultats attendus Intégration des préoccupations des partenaires au développement et de l'ensemble des segments de la population
5. <i>Atelier d'élaboration du 2eme DRAFT</i>	Comité Scientifique	Comité Scientifique élargi MEF, MP	26-28 Octobre 2004	Bonne fixation des objectifs et axes d'orientations assignés à la LPDFSSN 2 <sup>ème</sup> Draft élaboré et disponible
6. <i>Atelier de validation du 2eme DRAFT avec le Comité Scientifique</i>	Comité Scientifique	MEF, MP Comité Scientifique Institutions internationales Société civile Tous les partenaires au développement MEF, MP Personnes ressources	8-9 Novembre 2004	2 <sup>ème</sup> Draft partagé et validé avec l'ensemble des partenaires au développement

## 3<sup>ème</sup> ETAPE : FINALISATION – VALIDATION – SIGNATURE

1. <i>Atelier national de restitution et de validation</i>	Comité Scientifique	MEF, MP Comité Scientifique Institutions intern Société civile Partenaires au développement Personnes ressources	16-17 Novembre 2004	Lettre restituée à l'ensemble des partenaires au développement populations à la base ; Une meilleure circulation de l'information avec les populations et les partenaires au développement; Appropriation de la lettre par les partenaires et acteurs intéressés
2. <i>Exploitation des réflexions issues de l'atelier national</i>	Secrétariat technique	Comité Scientifique	18-19 Novembre 2004	Meilleure intégration des observations issues des partenaires au développement Bonne prise en compte des préoccupations de l'ensemble des acteurs du développement
3. <i>Finalisation et reproduction de la LPDFSSN</i>	DAGE	Comité scientifique	23-27 Novembre 2004	LPDFSSN finalisée et disponible LPDFSSN reproduites en plusieurs exemplaires
4. <i>Signature et lancement de la LPDFSSN</i>	Ministre	MFDSSN, MDS MEF, MP, CS Partenaires au développement	Décembre 2004	Une bonne visibilité et appropriation nationale de la lettre LPDFSSN validée, signée et disponible
5. <i>Transmission aux autorités compétentes et large Diffusion auprès des partenaires au développement</i>	DAGE	CS	Janvier 2005	Produit disponible et transmis aux autorités compétentes Large Diffusion auprès des partenaires au développement

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

N° \_\_\_\_\_ /MFDSSN/CAB/DC

-----★-----  
MINISTRE DE LA FAMILLE  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

-----★-----  
CABINET

***Analyse : Arrêté portant création, organisation et fonctionnement  
du Comité Scientifique chargé de l'élaboration de la lettre de politique  
de développement familial, social et de solidarité nationale***

## LE MINISTRE DE LA FAMILLE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 Avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 2004-562 du 22 Avril 2004 portant nomination des Ministres, modifié ;  
Vu le décret n° 2004-564 du 26 Avril 2004 portant répartition des services de l'état et du contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret 2004-607 du 30 avril 2004 ;  
Vu le décret n° 2004-586 du 30 Avril 2004 relatif aux attributions du Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale ;

## ARRETE

**ARTICLE PREMIER** : Il est créé au Ministère de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale un Comité Scientifique chargé de l'élaboration d'une lettre de politique de développement familial, social et de solidarité nationale.

**ARTICLE 2** : Le Comité Scientifique a pour missions de :

- ⊙ Participer à la définition des termes de référence de la lettre de politique de développement familial, social et de solidarité nationale et au planning d'exécution y afférents;
- ⊙ Faire l'analyse des différentes politiques de développement, leur impact et les plages de convergence avec une lettre de politique de développement familial, social et de solidarité nationale;
- ⊙ Appuyer le ministère dans le cadre de la réflexion autour de la problématique du développement familial, social et de la solidarité nationale au Sénégal ;
- ⊙ Participer aux différents ateliers ou travaux de réflexion, d'élaboration, de partage et de validation de la lettre de politique de développement familial, social et de solidarité nationale ;
- ⊙ Apporter sa contribution à la mise en œuvre et au suivi de la lettre de politique de développement familial, social et de solidarité nationale.

**ARTICLE 3** : Le Comité Scientifique est composé comme suit :

1. **Président** : Le Ministre de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale ou son représentant ;
2. **Secrétaire** : Le Directeur des Stratégies de Développement Social ;
3. **Membres** : Le Conseiller Technique n° 1 ;
4. Le Conseiller Technique n° 2 ;
5. Un Représentant du Cabinet du Ministre Délégué Chargé de la Solidarité Nationale ;

6. Les Directeurs et Chefs de services centraux du Ministère de la Famille du Développement Social et de la Solidarité Nationale ;
7. Un Représentant du Bureau de Suivi et de Coordination ;
8. La Directrice de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale;
9. Un Représentant de l'Assemblée Nationale ;
10. Un Représentant du Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales ;
11. Un Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
12. Un Représentant du Ministère du Plan ;
13. Un Représentant de l'IFAN ;
14. Un Représentant du CODESRIA ;
15. Un Représentant du CONGAD ;
16. Un Représentant du Comité National de la Femme ;
17. Un Représentant du Comité National de l'Enfant ;
18. Un Représentant de la Fédération Nationale des Associations de Personnes Handicapées ;
19. Un Représentant de la Fédération des Associations de Retraités et Personnes Agées du Sénégal ;
20. Un Représentant de l'Association des Imams et Ulémas ;
21. Un Représentant du Clergé ;
22. Un Représentant du CNLS/Sida ;
23. Un Représentant de l'Union des Associations d'Elus Locaux ;
24. Un Représentant du Conseil National de Concertation des Ruraux ;
25. Un Représentant de la Caisse de Sécurité Sociale ;
26. Un Représentant des Organisations Patronales ;
27. Un Représentant des Organisations Syndicales.

**ARTICLE 4 :** Le Comité scientifique s'appuie sur un secrétariat exécutif restreint dirigé par le Directeur des Stratégies du Développement Social et comprenant des personnes choisies es qualité en fonction des composantes de lettre de politique de développement familial, social et de solidarité nationale.

**ARTICLE 5 :** Le Comité Scientifique se réunit sur convocation de son Président et peut être ouvert à toute personne dont la compétence est jugée utile au bon déroulement de ses travaux.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**Ampliations :**

PR/SG  
 PM/SGG  
 IGE  
 MFDSSN/DC  
 Toutes Directions  
 Tous membres  
 JORS  
 Archives, Chronos

Fait à Dakar, le .....